

Le socle de protection sociale au Cap-Vert

Résumé, 7 septembre 2011

Au cours de la décennie écoulée, le Cap-Vert a connu des avancées remarquables sur le plan économique qui lui ont permis de passer en 2008 du rang de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. D'importants progrès ont également été enregistrés en matière sociale, à l'image du taux de pauvreté, qui est passé de 36,7 pour cent à 26,6 pour cent entre 2001 et 2007. Le pays dispose d'un cadre stratégique en faveur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans lequel est inscrit l'objectif d'universalisation de la protection sociale. Il existe également une Stratégie nationale de protection sociale, dont la mise en œuvre a été à l'origine d'importantes transformations au cours de ces dernières années: extension de la couverture dans le domaine des pensions et de la santé, relèvement des prestations, élargissement de l'assurance sociale à des catégories de travailleurs qui en étaient auparavant exclus et efficacité accrue des systèmes contributifs et non contributifs. Les principaux programmes composant le socle de protection sociale national sont brièvement décrits par la suite. Ils visent notamment à assurer la sécurité du revenu des personnes âgées et des enfants, ainsi que l'accès à l'éducation et aux soins de santé essentiels.

En 2006, le Cap-Vert a instauré une pension sociale sous condition de ressources en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus, et des personnes handicapées, provenant de la fusion de deux pensions non contributives et dont la gestion a été dévolue au Centre national des pensions sociales (CNPS). Son montant a été régulièrement réévalué et s'élève à environ 5 000 escudos (environ 65 dollars) par mois, un chiffre très élevé dans le contexte africain. Son coût est pour sa part évalué aux alentours de 0,4 pour cent du PIB, pour une couverture de la population cible supérieure à 90 pour cent (23 000 bénéficiaires). Il existe également une pension contributive, qui compte quatre à cinq fois moins de bénéficiaires que la pension non contributive. Cette pension est intégrée à l'assurance sociale, laquelle est gérée par l'Institut national de prévoyance sociale (INPS).

Le Cap-Vert consacre 22 % de ses dépenses publiques à l'éducation. Outre une offre scolaire adaptée, le succès du pays dans ce domaine est attribuable, au moins en partie, aux programmes d'aide alimentaire dans les écoles (cantines scolaires). Il existe également un programme de bourses scolaires et un programme d'aide aux orphelins. En outre, afin de renforcer la sécurité du revenu des enfants vulnérables, la pension sociale a récemment été étendue aux enfants de familles pauvres ainsi qu'aux enfants souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique incapacitante.

Le Cap Vert dispose d'indicateurs de santé supérieurs à la plupart des pays de la région. En 2005, les dépenses totales consacrées à la santé s'élevaient à 5,6 pour cent du PIB, alors que les dépenses publiques consacrées à la santé représentaient quant à elles 13,2 pour cent des dépenses publiques totales. Le système de santé du pays comprend deux sous-systèmes principaux: une assurance-maladie, qui couvre environ 24 pour cent de la population totale, et un système de santé publique. L'assurance-maladie est financée à partir des cotisations reversées par les employeurs et les travailleurs, alors que le financement du système de santé publique provient des recettes fiscales. Une politique de recouvrement des coûts auprès des bénéficiaires a été mise en place. Les personnes pauvres bénéficient d'exonération des copaiements ou de copaiements réduits grâce à un système de coupons. Le Cap Vert a entrepris l'extension de l'assurance-maladie à différents groupes de travailleurs de l'économie informelle: les travailleurs indépendants, les travailleurs domestiques et les travailleurs des petites et micro-entreprises.

Le Cap Vert a réalisé des progrès considérables sur le plan économique et social au cours des deux dernières décennies. En plaçant la protection sociale au cœur de ses priorités, il a démontré une nouvelle fois la possibilité d'associer croissance et équité. Il s'agit sans doute aujourd'hui d'un des pays africains ayant accompli le plus de progrès dans l'édification d'un socle de protection sociale. Il reste néanmoins beaucoup à faire afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes de protection sociale, de renforcer leur intégration et d'étendre encore davantage leur couverture.

